



Edito : Pas de réforme des ARS sans démocratie en santé

Laurent SCHMITT, président de la Conférence Régionale de Santé et d'Autonomie Occitanie

Qu'est ce que la démocratie en santé ? Parmi les réponses possibles figurent l'expression des usagers, le droit de regard, la participation du citoyen à sa santé et aux dispositifs qui y contribuent. Deux instances essentielles la matérialisent : les Conférences Régionales de Santé et d'Autonomie et les Conseils Territoriaux de Santé. Elles réunissent les usagers, les professionnels, les institutions, les élus autour d'un dialogue pluraliste. Ce sont les seuls lieux où convergent et échangent tous les acteurs de la santé.

Les annonces récentes du Gouvernement visent à confier de droit la présidence des CRSA et des CTS respectivement aux présidents de conseils régionaux et départementaux. Ces projets suscitent une vive inquiétude. Non parce qu'ils renforceraient la place des élus — leur implication est indispensable — mais car ils remettent en cause un principe fondamental : l'élection démocratique des présidences par les membres eux-mêmes. On nommerait ainsi la gouvernance et on politiserait l'instance sans tenir compte de l'avis de ses membres.

Imposer une gouvernance sans élection affaiblira l'engagement des membres, souvent bénévoles, et mélangera au risque de la confusion des instances de rayons d'action différents. L'ensemble des CRSA et plusieurs CTS ont émis leur vive surprise et opposition.

Nous souhaitons en Occitanie défendre une démocratie en santé vivante, ouverte, avec la participation des élus mais sans politisation, et porter collectivement cette voix auprès des usagers comme auprès des pouvoirs publics. ●●●

Sommaire :

Les actus de la CRSA & des CTS - p. 2-3 :

- Réforme des ARS : vers un déni de démocratie en santé ?
- Représentation de la CRSA à la Conférence Nationale de Santé
- Les actus du CTS des Hautes-Pyrénées

Les actus des Commissions Spécialisées - p. 4-5 :

- Commission 'Droits des Usagers'
- Commission 'Médico-Social'
- Commission 'Prévention'
- Commission 'Organisation des Soins'

Remerciements à Didier Jaffre - p. 5

Agenda de la CRSA



11 mars : Commission Permanente

19 mars : Commission 'Droits des Usagers'

24 mars : **Assemblée plénière de la CRSA à Palavas-les-Flots**

7 avril : Commission 'Prévention'

16 avril : Commission 'Droits des usagers'

Réforme des ARS : vers un déni de démocratie en santé ?



Les Président·es de CRSA ont pris connaissance de l'avant-projet de loi sur la réforme de l'Etat et la décentralisation.

Ce texte prévoit, entre autres, de :

- ➔ Transformer les Agences Régionales de Santé en Directions Régionales et Départementales de la Santé et de l'Autonomie ;
- ➔ Confier la présidence des CRSA aux Présidents de Conseils Régionaux, et la présidence des CTS (qui deviendraient CDS - Conseils Départementaux de Santé) aux Présidents de Conseils Départementaux.

Les Président·es de la CRSA, qui avaient déjà exprimé leur vive inquiétude face au projet de réforme des ARS en novembre dernier, manifestent à nouveau leur opposition à ces annonces.

Ils soulignent que, si **la présence et l'implication des élus locaux au sein des instances de démocratie en santé est essentielle**, la désignation des présidents de CRSA et de CTS doit demeurer le fruit d'un choix démocratique et donc d'une **élection**.

Les CRSA appellent à une véritable concertation avec l'ensemble des acteurs concernés pour contribuer à l'élaboration de réformes qui confortent la démocratie en santé et l'efficacité de l'action publique.

- ➔ Retrouvez ici le [**communiqué signé par l'ensemble des CRSA**](#). ●●●

Les CTS de Haute-Garonne et des Pyrénées-Orientales s'opposent à la présidence de droit des instances de démocratie en santé

Les Conseils Territoriaux de Santé des Pyrénées-Orientales et de la Haute-Garonne expriment leur soutien aux positions formulées par les CRSA concernant le projet de réforme des instances de démocratie en santé.

Le Bureau du CTS 31 rappelle qu'instaurer une présidence de droit reviendrait à modifier profondément la nature même des CTS, en **affaiblissant leur indépendance** et leur capacité à constituer un espace de dialogue ouvert, transversal et constructif.

Le CTS 66 estime que la désignation automatique des présidences **risque de démobiliser les acteurs engagés**, qui contribuent depuis des années au fonctionnement de ces instances ; et ne répond pas au véritable enjeu, qui est d'**encourager une participation plus active des élus déjà membres de droit**.

Ainsi, le Bureau du CTS 31 et le CTS 66 réaffirment leur attachement au principe d'élection des présidences et continueront à exercer pleinement leur mission d'espace de dialogue et de co-construction au service des habitants du territoire.

- ➔ Retrouvez ici l'[**avis du Conseil Territorial de Santé des Pyrénées-Orientales**](#). ●●●

La CRSA Occitanie désigne son représentant à la Conférence Nationale de Santé



La Conférence Nationale de Santé (CNS) est l'instance de démocratie en santé placée auprès du Ministère chargé de la santé. Elle réunit des acteurs issus de l'ensemble du système de santé – sanitaire, médico-social et social, dont des représentants de chaque CRSA.

Suite à la publication du [décret du 24 décembre 2025](#) qui élargit la composition et les missions de la CNS, un appel à désignations a été lancé pour la nouvelle mandature 2026-2031.

En tant que président de la CRSA Occitanie, Laurent Schmitt représente l'instance à la CNS. La commission permanente a désigné Claire Gatecel, conseillère régionale, comme suppléante. ●●●

Les actus du CTS des Hautes-Pyrénées



Le Conseil Territorial de Santé des Hautes-Pyrénées s'est réuni à Tarbes le 5 février dernier.

Introduite par le préfet de département, Jean Salomon, la présidente du CTS, Joëlle Abadie, et la directrice départementale de l'ARS, Régine Martinet, la séance a permis aux participants d'échanger sur une diversité d'actions territoriales de santé et d'autonomie :

- Bilan 2025 et feuille de route 2026 du **Projet Territorial de Santé Mentale**
- Créations et extensions de places en établissements médico-sociaux dans le cadre du **PRIAC** (Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie)
- **Attractivité des métiers** de l'accompagnement et du soin : bilan des actions menées en 2025 et feuille de route 2026
- Premier bilan du dispositif "**médecins solidaires**" à Castelnau-Magnoac depuis son lancement en octobre 2025, avec 2 médecins mobilisés
- Avis favorable du CTS sur la création d'un **OQOS** (Objectif Quantifié d'Offre de Soins) de cardiologie interventionnelle en Hautes-Pyrénées
- Présentation du [livret d'accueil](#) pour les nouveaux membres de CTS et des outils d'information de la CRSA & des CTS ([site internet](#) et bulletin d'information)

A noter : dans le cadre du lancement du Service Public Départemental de l'Autonomie, le CTS 65 a pris l'initiative de s'élargir pour constituer une **instance unique** avec le Conseil Territorial de l'Autonomie (CTA) nouvellement créé.

Le prochain CTS des Hautes-Pyrénées se réunira le **19 mai** prochain. ●●●

Les actus de la Commission Spécialisée 'Droits des Usagers'

Le 13 janvier et 19 février, la Commission Spécialisée 'Droits des Usagers' a travaillé sur :

- La validation des **recommandations sur la place du proche aidant** issues du séminaire du 27 novembre 2025. Après avoir été complétées et enrichies par la Commission 'Médico-Social', elles seront présentées à la CRSA plénière puis diffusées largement.
- La synthèse de l'activité des Commissions des Usagers en établissement de santé. Ces données seront valorisées dans le rapport annuel sur le respect des droits des usagers.

La prochaine réunion se tiendra le 19 mars, pour aborder l'accès aux soins des personnes en situation de handicap et la stratégie de lutte contre les maltraitances. ●●●

Une fiche de communication pour améliorer l'accueil des personnes en situation de handicap aux urgences

Le groupe de travail 'Handicap' de la CRSA met à disposition des services de soins et particulièrement des services d'accueil des urgences un **outil pour améliorer l'accueil des personnes handicapées**.

Cette fiche de communication permet aux professionnels d'identifier la personne en situation de handicap, ses besoins spécifiques - notamment la présence d'un aidant - et les éléments utiles à la personnalisation des soins. Elle peut être utilisée telle quelle mais gagnera à être coconstruite entre professionnels et usagers partenaires de la structure.

Retrouvez [ici](#) la proposition de fiche de communication et le courrier d'accompagnement.

La Commission 'Médico-Social' soutient l'accompagnement des aidants

La Commission Spécialisée "Médico-Social" (CSMS) s'est réunie le 11 février dernier autour de la thématique de l'accompagnement des aidants. Au programme :

- Réflexion autour d'une définition commune de l'aidant
 - Présentation de la stratégie d'aide aux aidants et de répit portée l'ARS Occitanie dans les champs du handicap et du grand âge
 - Témoignages de professionnelles :
- ➔ A. Laval-Duboul a présenté les actions de l'APAS 82 dans le cadre du Pôle Partenaires Aidants et de la Plateforme de Répit et d'Accompagnement des aidants Tarn-et-Garonne
- ➔ C. Souteyrand a présenté le fonctionnement de la Maison du Répit portée par l'Afdaim-Adapei 11 dans le cadre de l'Unité Régionale de Répit.

Les membres de la CSMS ont ensuite apporté leur éclairage sur les recommandations proposées par la Commission 'Droits des Usagers' (CSDU), afin de les compléter et de les enrichir à partir de leur expertise dans le secteur médico-social.

Ces recommandations communes CSDU/CSMS sur la place du proche aidant dans les parcours de soins et d'accompagnement seront présentées et discutées en CRSA plénière le 24 mars prochain. ●●●

Les actus des Commissions Spécialisées

La Commission Prévention soutient la campagne de vaccination dans les collèges occitans

Le 10 février dernier, la Commission Spécialisée Prévention s'est réunie autour de trois axes majeurs : les addictions, « Mon bilan prévention » et la vaccination.

Les échanges ont porté sur la mise en œuvre de la feuille de route régionale Addictions 2023-2027 et sur le projet transfrontalier COPAJ dédié aux 16-25 ans. La CSP a souligné la nécessité d'une meilleure articulation entre santé mentale et addictions, ainsi qu'une vigilance face à l'évolution des consommations (protoxyde d'azote, kétamine, cocaïne) et aux fraudes aux ordonnances.

Concernant « Mon bilan prévention », les membres ont souhaité disposer de données territorialisées et une analyse des freins à l'appropriation du dispositif par les professionnels, afin de renforcer sa diffusion.

Enfin, la Commission contribuera à la consultation publique de la Haute Autorité de Santé sur l'obligation vaccinale et proposera à la CRSA un **avis de soutien aux campagnes de vaccination HPV et méningocoques en milieu scolaire**.

La prochaine Commission se réunira le 7 avril, pour poursuivre le travail sur la santé mentale et les addictions, et sur la promotion vaccinale et la lutte contre les fausses informations. ●●●

Les actus de la Commission Spécialisée 'Organisation des Soins'

Au programme de la Commission Organisation des Soins du 17 février :

- Discussion sur le courrier adressé par la CSOS au Directeur Général de l'ARS
- Activité des services d'urgences : présentation des travaux du groupe de travail "attractivité des métiers et accès aux soins", en lien avec l'Observatoire Régional des Urgences
- Présentation de la carte de la nouvelle répartition de l'offre de soins sur le territoire suite aux fenêtres d'autorisation 2024-2025



La prochaine CSOS se réunira le 2 juin 2026. ●●●

La CRSA Occitanie salue l'écoute et le soutien exemplaires accordés à la démocratie en santé par le directeur général de l'ARS M. Didier Jaffre. Il a accompagné tous les projets, a veillé à maintenir une présence de la CRSA lors des grands événements et accordé un budget spécifique à la démocratie en santé. La CRSA lui exprime de chaleureux remerciements et lui formule des vœux amicaux pour son poste de directeur de cabinet de la ministre déléguée chargée de l'autonomie et des personnes handicapées, Camille Galliard-Minier.

Comité d'édition composé du président de la CRSA, des présidents des commissions spécialisées, et de la chargée de mission de la CRSA Occitanie, Anaëlle Varvoux. Pour toute information ou suggestion pour le prochain bulletin, vous pouvez contacter: missions@crsa-occitanie.fr